



Convention cadre de partenariat

Association des communes forestières de l'Ardèche – Safer Rhône-Alpes

Lettre de mission 01-2014

Appui juridique et technique de la Safer Rhône-Alpes à l'Association des communes forestières de l'Ardèche

Objet

Au titre de ses missions, l'Association des communes forestières de l'Ardèche met en œuvre des sessions de formations forestières à l'attention de ses adhérents.

Dans le cadre du partenariat établi entre l'Association des communes forestières de l'Ardèche et la Safer Rhône-Alpes, la Safer participera à la préparation et à l'animation de certaines de ces sessions de formations sur des sujets qui relèvent de ses domaines de compétences.

Le choix des thématiques à aborder et les modalités de mise en œuvre des sessions de formations feront l'objet d'un travail en collaboration entre l'Association des communes forestières de l'Ardèche et la Safer.

Thématiques

Exemples de sujets susceptibles d'être développés lors de ces formations

- Les outils de l'aménagement foncier liés à la forêt
- La procédure des biens vacants et sans maître
- ...

Budget

Le coût de la préparation et de l'animation d'une session de formation par la Safer est évalué forfaitairement à 1 000 € H.T.. Ce coût est entièrement pris en charge par la Safer Rhône-Alpes.

Le nombre de sessions de formations auxquelles la Safer participera n'excédera pas 3 par an.

Fait à, le.....

En deux exemplaires originaux

Le Président
Association des communes forestières de l'Ardèche

Le Directeur Général
Safer Rhône-Alpes

Alain FEOUGIER

Michel HEIMANN